



Championnat départemental d'échecs des jeunes de Haute-Savoie

Qualificatif pour le championnat de la ligue
Auvergne-Rhône Alpes 2025/2026

Règlement de la compétition :

1. Informations générales

Le comité départemental du jeu d'échecs de Haute-Savoie organise le championnat départemental d'échecs des jeunes en collaboration avec le club d'Excenevex Leman Echecs. Cette compétition se déroulera le 8 et 9 novembre 2025 à Excenevex.

Adresse complète : Salle Symphorienne, 39 rue des Ecoles, 74140 Excenevex

2. Critères d'admission

Le championnat est ouvert à tout joueur né à partir du 1^{er} janvier 2010 et réparti selon les catégories suivantes :

- **U8** (petits poussins) : joueurs nés en 2018 et après
- **U10** (poussins) : joueurs nés en 2017 et 2016
- **U12** (pupilles) : joueurs nés en 2015 et 2014
- **U14** (benjamins) : joueurs nés en 2013 et 2012
- **U16** (minimes) : joueurs nés en 2011 et 2010

Droits d'inscription : 5 €

La licence A de la F.F.E de la saison en cours dans un club de Haute Savoie est obligatoire pour toutes les catégories.

Les joueurs étrangers non scolarisés en France ne peuvent être intégrés dans ce qualificatif (cf. article 1.1 du règlement de la F.F.E du championnat de France).

Les catégories de U10 à U16 ne seront pas mélangées sauf impossibilité de plateau.

Toutes les catégories sont mixtes.

3. Inscriptions

ATTENTION :

- Aucune inscription ne sera prise sur place.
- La date limite d'inscription est le mercredi soir avant les championnats.
- Places limitées à 150 participants.

Il est préconisé de s'inscrire par l'intermédiaire de votre responsable de club.

Communiquer le nom du joueur, son n° de licence et la catégorie concernée au responsable des jeunes de votre club, qui centralisera les inscriptions auprès du référent départemental.

La liste des joueurs préinscrits sera mise à jour quotidiennement sur le site F.F.E

4. Cadence et horaires

Pour les catégories de U10 (poussins) à U16 (minimes) :

Tournoi en 6 rondes de 50'+10 sec/coup par joueur (homologué FIDE).

La compétition aura lieu **du samedi au dimanche** selon les horaires suivants :

<u>Ronde 1</u> Samedi à 10h00	<u>Ronde 2</u> Samedi à 14h00	<u>Ronde 3</u> Samedi à 16h15
<u>Ronde 4</u> Dimanche à 10h	<u>Ronde 5</u> Dimanche à 13h30	<u>Ronde 6</u> Dimanche à 15h45

Pointage des joueurs entre 9h00 et 9h30 le samedi. Pas de pointage le dimanche, mais informer impérativement l'arbitre en cas d'anomalie (forfait ou autre) entre les 2 journées.

Tout joueur non pointé avant 9h30 ne pourra être apparié avant la ronde 2.

Pour la catégorie U8 (petits poussins) :

Tournoi en 7 rondes de 25'+10 sec/coup par joueur (homologué rapide F.F.E). La cadence et le nombre de rondes peuvent être modifiés en fonction du plateau.

La compétition aura lieu **uniquement dimanche** selon les horaires suivants :

R1 : 10h00	R2 : 11h00	R3 : 12h00	R4 : 14h00	R5 : 15h00	R6 : 16h00	R7 : 17h00
------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Tout joueur non pointé avant 9h30 ne pourra être apparié avant la ronde 2.

La remise des prix aura lieu le dimanche dès 18h15. Les titres de champions et championnes départementaux y seront décernés.

5. Qualifications

Les règles de qualifications sont les suivantes :

- Les titres de championne et champion de Haute Savoie seront attribués à la première joueuse et au premier joueur de chaque catégorie.
- Les champions et championnes de chaque catégorie seront qualifiés pour le championnat de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes des échecs.
- D'autres places qualificatives seront attribuées par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes des échecs, le tableau des places qualificatives est consultable sur le site de la Ligue et celui du CDJE 74 dès parution.
- Les qualifié(e)s d'office pour les championnats de Ligue et/ou de France sont qualifiés de droit, sans contrainte, pour les championnats départementaux.
- Ils sont ignorés du classement pour l'attribution des places qualificatives pour les championnats de Ligue.

Cas particuliers :

- Sont considérés comme participants aux championnats départementaux les joueuses et joueurs ayant au moins joué réellement la moitié des rondes.
- Repêchages : si un qualifié confirme sa non-participation aux championnats de ligue, sa place sera automatiquement attribuée au 1er non qualifié de la même catégorie à condition de ne pas avoir terminé à plus d'1/2 point du dernier qualifié.
- Aucune autre qualification au championnat de la ligue ARA ne peut être obtenue sans sélection par le championnat départemental (sauf les qualifié(e)s d'office).
- Le championnat de la ligue Auvergne- Rhône-Alpes des échecs est également ouvert aux catégories U18 (cadets) et U20 (juniors) au même lieu, dates et cadences.

6. Arbitrage / règles des tournois

L'arbitre principal du championnat sera **Michel SYLVESTRE-BARON, AFO2**. Il sera assisté par **Mylène SYLVESTRE-BARON, AFC**. Pour le dimanche, un arbitre supplémentaire sera amené à renforcer l'équipe pour la gestion des catégories U8.

Seuls les arbitres et responsables de salle seront admis dans l'aire de jeu.

Les joueurs absents au début d'une ronde seront déclarés « forfait » après 15' pour la catégorie U8, 30' pour les autres catégories.

Classement et départage :

Le classement est établi au nombre de points suivant le barème :

- Gain = 1 point ;
- Nul = ½ point ;
- Perte = 0 point.

En cas d'égalité, les départages suivants seront appliqués :

1. Buchholz Tronqué
2. Buchholz
3. Performance pour les tournois au système « suisse »

« Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023. »

Si en raison d'un nombre de participants réduit, un tournoi est joué selon une formule « toutes rondes », le départage sera :

1. SONNENBORNBERGER
2. KOYA

Règles des tournois :

- Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1er janvier 2023. Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de décembre 2025.
- Pour la catégorie U8, les règles de l'annexe A du jeu rapide seront appliquées.
- La partie sera perdue après le 3^{ème} coup illégal achevé constaté par l'arbitre de la rencontre dans la catégorie U8 : règle spécifique à cette compétition.
- Après le 2^{ème} coup illégal selon les règles FIDE du jeu en cadence lente pour les autres catégories.

7. Conduite des joueurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions.

Le lieu de compétition comprend la « zone de jeu », les toilettes, la zone fumeur, la salle d'analyse et la zone buvette ainsi que tout autre endroit désigné par l'arbitre. La « zone de jeu » est définie comme l'endroit où se tiennent les parties de la compétition. Un joueur au trait ne peut pas quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Les conversations et lectures suspectes sur des parties en cours sont interdites sur le lieu de compétition.

Les analyses et parties amicales sont interdites dans la « zone de jeu ». Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu.

Les téléphones et autres appareils électroniques de communication doivent être éteints et laissés dans un sac ou manteau. Un joueur possédant ce type d'appareil sur lui pendant sa partie sera sanctionné par la perte de la partie.

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter sur le lieu de compétition, hormis dans la zone fumeur à l'extérieur.

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Une tenue correcte est exigée sur le lieu de compétition.

Tout contrevenant peut recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

8. Divers

Tous les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur du tournoi.